BON DE COMMANDE 2019
STANDS « ESPACE CONTACT »

COMPÉTENCES CADRES
LES SALONS DU RECRUTEMENT DE L'APEC

L'accès à « l'espace Contact » est réservé uniquement aux structures de 50 salariés maximum (au périmètre de l'entreprise et non de l'établissement et hors filiale de groupe et cabinets de recrutement)

Société exposante ..... Nom d'enseigne .....
tel que vous souhaitez apparaitre sur les différents supports et documents (en lettres capitales)

Coordonnées facturation

Raison sociale ..... Immatriculée au RCS de .....
N° SIRET ..... Code APE .....
Adresse de facturation .....
Code postal ..... Ville ..... Téléphone .....
Nom ..... Prénom ..... Fonction du commanditaire .....

Modalités d'envoi de la facture

☐ Sous format papier N° de bon de commande émis par votre entreprise .....
☐ Sous format dématérialisé Portail ou adresse électronique de réception des factures .....
Code(s) d'identification .....

L'envoi de la facture via le portail ou l'adresse électronique déclenche l'obligation de paiement dans les 30 jours de sa date d'envoi. Si le paragraphe « modalités d'envoi » n'est pas complété, l'envoi papier sera la règle, sauf pour toutes les entreprises visées à la date d'émission de notre facture, par une règlementation en vigueur rendant obligatoire la dématérialisation de factures.

Référent exposant (obligatoire) pour gestion de la communication et de la logistique du salon

Société ..... Nom ..... Prénom .....
Fonction ..... Téléphone fixe (obligatoire) ..... Portable .....
Adresse e-mail (obligatoire) ..... Secteur d'activité .....

Contact recrutement pour la diffusion de vos offres d'emploi sur apec.fr (sous réserve d'éligibilité au service)

Nom ..... Prénom .....
Téléphone fixe (obligatoire) ..... Adresse e-mail (obligatoire) .....

VOTRE PARTICIPATION À UN SALON APEC INCLUT

. 1 badge d'accès au salon + 1 plateau déjeuner pour 1 personne
. Un stand « Espace Contact » :
1 table haute + 2 tabourets hauts + une signalétique
(nom commercial + n° de stand) + 1 prise électrique et accès WI-FI
. L'accès au club Exposants tout au long de la journée (pause permanente, café et boissons)
. Mise à disposition d'une application permettant la collecte des coordonnées complètes / CV des visiteurs rencontrés sur votre stand (Scan QR Code)

La promotion de votre présence :

. Vous bénéficiez d'une présentation de votre entreprise en ligne sur salons.apec.fr, de la mention de votre société sur le plan d'orientation et la liste des exposants du guide visiteurs.

La promotion de vos postes à pourvoir :

. Vous bénéficiez d'une présentation de vos offres d'emploi en ligne sur le site Apec.fr (avec identification de votre présence au salon) et du push de vos postes à pourvoir (maximum 3) auprès des cadres et jeunes diplômés correspondant aux profils recherchés issus de la CVthèque APEC

Stand « Espace Contact »	
PARIS	RÉGIONS
1 600 €	1 300 €

NANTES 04/06 Exponantes	PARIS 18/06 Espace Grande Arche	LYON 26/09 La Sucrière	LILLE 01/10 Grand Palais	AIX-EN-PROV. 8/10 Arena	TOULOUSE 17/10 Diagora	BORDEAUX 19/11 Hangar 14	PARIS 03/12 Espace Grande Arche	STRASBOURG 17/12 Palais des Congrès	TOTAL STANDS (TARIF HT)
									0

Indiquez les montants dans les cases correspondantes aux villes choisies

BON DE COMMANDE 2019
STANDS « ESPACE CONTACT »

COMPÉTENCES CADRES
LES SALONS DU RECRUTEMENT DE L'APEC

Les salons Compétences Cadres sont ouverts au public de 9h à 18h (19h à Paris).

LES OPTIONS DE COMMUNICATION

Options	Indiquez les villes /salons retenus	Prix unitaire	Total
Atelier En 45 mn, présentez votre structure, vos projets etc. Nous mettons à votre disposition un espace équipé (PC + écran) pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes assises. Thème de votre atelier indiqué sur notre site et dans le catalogue distribué le jour du salon. Créneaux horaires : nous consulter.		Salon en région 600 € Salon à Paris 750 €	Nb de villes x 600 € ..... x 600 € = ... 0 ..... Nb de villes x 750 € ..... x 750 € = ... 0 .....
Communication avant salon Communiquez avant le salon (J -15 ou J -10) dans l'un de nos e-mailings d'information auprès des candidats inscrits au salon. Option limitée à 2 entreprises max. par ville.		1 600 €	Nb de villes x 1 600 € ..... x 1 600 € = ... 0 .....
Distribution de goodies le jour du salon Nos hôtesses distribuent vos documents ou objets publicitaires à l'entrée ou à la sortie du salon. Tarif pour 1 000 ex. distribués. Pour toute quantité supérieure nous consulter.		1 000 €	Nb de villes x 1 000 € ..... x 1 000 € = ... 0 .....
Publicité dans le « guide de visite » Encart intérieur. Format L 100 mm x H 100 mm		Salon en région 450 € Salon à Paris 600 €	Nb de villes x 450 € ..... x 450 € = ... 0 ..... Nb de villes x 600 € ..... x 600 € = ... 0 .....
Encart au dos. Format L 100 mm x H 100 mm		Salon en région 700 € Salon à Paris 800 €	Nb de villes x 700 € ..... x 700 € = ... 0 ..... Nb de villes x 800 € ..... x 800 € = ... 0 .....
Insertion du logo entreprise sur le plan du salon dans le « guide de visite ». Option limitée à 5 entreprises maximum par salon		Salon en région 350 € Salon à Paris 450 €	Nb de villes x 350 € ..... x 350 € = ... 0 ..... Nb de villes x 450 € ..... x 450 € = ... 0 .....
TOTAL OPTIONS DE COMMUNICATION (TARIF HT)			0

Commentaires :

BON DE COMMANDE 2019
STANDS « ESPACE CONTACT »

COMPÉTENCES CADRES
LES SALONS DU RECRUTEMENT DE L'APEC

Les salons Compétences Cadres sont ouverts au public de 9h à 18h (19h à Paris).

OPTIONS DE LOGISTIQUE

		NANTES 04/06	PARIS 18/06	LYON 26/09	LILLE 01/10	AIX-EN-PROV. 8/10	TOULOUSE 17/10	BORDEAUX 19/11	PARIS 03/12	STRASBOURG 17/12
OPTIONS	PRIX UNITAIRE	*Indiquez les quantités souhaitées dans les cases correspondantes aux villes choisies*								
Badge d'accès suppl. incluant un plateau déjeuner	100€	X 100 = 0	X 100 = 0	X 100 = 0	X 100 = 0	X 100 = 0	X 100 = 0	X 100 = 0	X 100 = 0	X 100 = 0
Badge d'accès suppl. seul	80€	X 80 = 0	X 80 = 0	X 80 = 0	X 80 = 0	X 80 = 0	X 80 = 0	X 80 = 0	X 80 = 0	X 80 = 0
TOTAL OPTIONS DE LOGISTIQUE (TARIF HT)		0	0	0	0	0	0	0	0	0

RÉCAPITULATIF (EN HT)

Total Stands	0
Total Options de communication	0
Total Options de logistique	0
TOTAL GÉNÉRAL	0

Fait à ..... le .....

Signature et cachet du client obligatoires

Merci de retourner ce bon de commande dûment complété à votre interlocuteur Apec

ou par email à : salonsbtob@apec.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS

0 809 361 414 Service gratuit + prix appel

salonsbtob@apec.fr

CONDITIONS GÉNÉALES DE VENTE 2019
STANDS « ESPACE CONTACT »

COMPÉTENCES CADRES
LES SALONS DU RECRUTEMENT DE L'APEC

Nos Conditions Générales de Vente Salons s'appliquent à toute notre offre de services associée à l'organisation par l'Apec de salons de mise en relation cadres/entreprises, comprenant la vente de stands sur le salon et de services optionnels. Elles sont opposables au client qui les accepte sans réserve et renonce à toute application de ses éventuelles Conditions Générales. Le contrat est formé et le client engagé de manière définitive à compter de la réception par l'Apec du document contractuel (bon de commande) signé et portant le cachet du client, sauf avis contraire de l'Apec signalé, sous huitaine, au client.

Article 1 – Facturation

L'ensemble des prestations optionnelles figurant au catalogue de l'offre salons n'est accessible qu'en sus de l'achat d'un stand.
L'ensemble des prestations achetées dans le cadre de la participation à un salon Apec, qu'il s'agisse du stand et/ou des options, sera facturé 60 jours avant la date de réalisation de chaque salon.
Toute prestation commencée est due en entier sauf cas de force majeure tel que défini à l'article 5 «Force majeure» ci-après.
Les prestations achetées dans le cadre d'un même salon pouvant être de nature différente (stand, publicité, actions promotionnelles), le client pourra recevoir plusieurs factures liées à un même salon.

Modalités de règlement :

- Aucun paiement anticipé ne pourra donner lieu à escompte.
- Echéance de paiement : 30 jours, date de facture.
- Mode de paiement : par chèque ou par virement (les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de l'Apec et à adresser au service Comptabilité).
- Nos références bancaires : BNP-Agence Montparnasse Entreprises - Code banque 30004 - Agence 00810 - compte N° 00010044506-clé RIB 46.

Article 2 - Tarifs

Les tarifs annexés aux présentes Conditions Générales de Vente sont présentés hors TVA, celle-ci s'appliquant en sus. Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment et, notamment, en cas de changement des données fiscales ou économiques. Les factures sont établies conformément au tarif en vigueur au jour de la prestation, sauf dispositions contraires figurant au document contractuel (bon de commande).

Article 3 - Pénalités de retard

En cas de paiement après l'échéance, des pénalités de retard seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif à un taux de trois fois le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités seront payables à réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. En cas de non paiement par le client des factures, tout paiement ultérieur quelle qu'en soit la cause, sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne du client.
Tout professionnel en retard de paiement dans ses transactions commerciales devra, outre des pénalités de retard, payer une indemnité forfaitaire de 40 € (décret 2012.1115 du 2 octobre 2012; c com. art D. 441-5 et L. 441-6).

Article 4 - Règlement

Si le client s'est précédemment soustrait à l'une de ses obligations, notamment de paiement, un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que le client ne fournisse des garanties jugées satisfaisantes par l'Apec ou un paiement comptant.

Article 5 - Force majeure

Ont pour effet de suspendre les obligations contractuelles, les cas fortuits ou de force majeure. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français au jour de la survenance du cas de force majeure ou du cas fortuit, les tremblements de terre, restrictions gouvernementales ou légales, épidémies, tempêtes, inondations.
Le cas de force majeure suspendra momentanément l'exécution des obligations contractuelles qui pourront être déplacées à une date ultérieure fixée par l'Apec et communiquée au client.

Article 6 - Conditions d'annulation

En cas d'annulation par le Client de sa présence à un salon, non consécutive à un cas de force majeure (cf article 5 des conditions générales de vente) et signalée à l'Apec par écrit moins de 60 jours avant la date du salon concerné, la totalité de la facture correspondant à sa participation à ce salon est due par le client. Pour les prestations en option, 50% du coût total des prestations sera exigé, quelle que soit la date à laquelle intervient l'annulation.
L'Apec se réserve la possibilité d'annuler un salon, sous réserve d'en informer, par lettre recommandée avec AR, les clients d'ores et déjà inscrits, au plus tard 6 semaines avant la date prévue. Les bons de commande signés deviendraient alors caducs, sans autre formalité ni indemnité. Les sommes éventuellement déjà encaissées par l'APEC seraient remboursées au client.

Article 7 - Attribution de compétence

Pour toutes contestations relatives aux prestations fournies par l'Apec ainsi que pour l'application ou l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, les juridictions du ressort du siège social de l'Apec seront compétentes.

Article 8 - Loi applicable

Toutes conventions conclues entre le client et l'Apec sont exclusivement soumises à la loi française.

Article 9 - Responsabilité générale de l'Apec dans le cadre d'organisation d'évènements

L'Apec s'engage à exécuter avec le plus grand soin les prestations qui lui sont confiées dans le cadre du présent contrat, conformément aux termes de ses engagements. A ce titre, l'Apec s'engage à apporter au client toutes informations et tous conseils utiles pour permettre à ce dernier de mener à bien les objectifs de recrutement et de communication dont il a seul l'entière maîtrise.
Le paiement du prix des prestations est donc dû à l'Apec quel que soit le résultat obtenu par le client à l'issue des contacts générés dans le cadre du présent contrat.
Les parties conviennent expressément que l'Apec est soumise à une obligation de moyens au titre de la fourniture du service de la prestation et qu'elle n'est pas responsable des préjudices indirects, tels que préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte de jouissance, perte de bénéfice, perte d'image de marque, action d'une personne extérieure qui estimerait ses droits lésés, présence ou non présence à un entretien préprogrammé par l'Apec ou par le client, embauche ou non embauche quel que soit son statut et à quelque titre que ce soit, en contrat à durée déterminée ou en contrat à durée indéterminée.

Article 10 – Conditions particulières relatives à l'organisation des prestations optionnelles associées à l'évènement

> distribution de goodies

Il appartient exlusivement au client de livrer ses documents ou objets publicitaires (destinés à être distribués le jour du salon), au plus tard la veille de l'événement, sur le lieu du salon et selon les strictes quantités mentionnées sur le bon de commande. L'Apec prévoit la vérification contradictoire des quantités reçues sur le lieu du salon la veille, avec contre-signature à la livraison. La quantité minimum à distribuer est fixée à 1 000 exemplaires. Quelles que soient les quantités livrées ou en cas de non livraison, aucune annulation de facture ne sera effectuée.

> La collecte de données personnelles des participants au moyen du scan de leur QRCode est soumise à l'accord de chaque participant qui ne peut en aucun cas y être obligé, ni se voir refuser l'accès à la conférence en cas de refus. Le Client s'engage à traiter toutes données personnelles qu'il aurait recueillies à la suite d'une participation à l'une de ses conférences sur le salon conformément au RGPD UE 2016/679 et pour les seules finalités suivantes : contact en vue d'un entretien de recrutement, présentation d'une offre de services en lien avec l'emploi, l'adaptation des compétences ou la formation professionnelle.

Article 11 - Divers

Conformément au RGPD UE 2016/679, le client est informé que toutes données à caractère personnel le concernant sont nécessaires pour traiter la demande de prestation et sont exclusivement destinées à l'Apec qui les conserve trois ans après le dernier contact avec ses services. Le client est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification, qui peut être exercé par courrier à : APEC, Pôle de Relations Clients (PRC), 51, Bd Brune, 75014 PARIS. Le Client s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en application du RGPD UE 2016/679 concernant tous les traitements de données à caractère personnel qu'il effectue, notamment à partir des entretiens qu'il mène auprès des participants au salon.